



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Logement social

Question écrite n° 7912

Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention du M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur la possibilité de favoriser les acquisitions - améliorations de logements anciens par les organismes de logements sociaux, en particulier dans les quartiers périphériques entre les centres villes et les banlieues (les anciens faubourgs) où l'habitat est souvent en voie de dégradation. L'exiguïté des logements dans ces quartiers a favorisé la concentration de petits foyers : les plus jeunes occupants mais aussi les plus âgés, c'est-à-dire les moins aisés économiquement. Ce phénomène a gravement contribué à la vétusté du parc privé, qui est devenu un parc social de fait, mais sans mise aux normes d'habitabilité pour les ménages de petite taille qui ne trouvaient pas de studios dans le parc HLM. Ainsi s'est imposée l'identification quartiers HLM - grands logements - banlieues, si préjudiciable à l'équilibre social de nos cités. Mais ainsi s'est révélée également l'apparition de véritables « trous dans la ville », des morceaux de ville peu à peu livrés à l'abandon. Les organismes de logements sociaux pourraient participer à la nécessaire reconquête urbaine, en diversifiant leur propre parc de logements. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage d'étendre la fongibilité des aides, qui depuis 1987 unifiées en une seule ligne budgétaire les crédits destinés à la construction (PLA) et les crédits destinés à la réhabilitation des ensembles HLM (Palulos), à l'acquisition-amélioration dans le parc privé existant, notamment sur le territoire des communes ou groupements de communes ayant un programme local de l'habitat.

Texte de la réponse

Reponse. - Un des objectifs prioritaires du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer pour l'année 1989 est de permettre aux ménages à faibles ressources de se loger de manière décente. Cette action s'inscrit dans la dynamique engendrée par l'instauration du revenu minimum d'insertion : insertion et logement sont intimement liés et des solutions doivent être trouvées. Les plus démunis ont souvent des difficultés pour accéder au logement social, en raison soit de l'insuffisance de leurs ressources, soit de leur comportement atypique. Il est rappelé que les prêts locatifs aidés (PLA) peuvent être utilisés non seulement pour la construction mais encore pour l'acquisition-amélioration. Le développement de ce type d'opérations d'acquisition-amélioration permettrait effectivement aux organismes d'HLM, tout en diversifiant leur patrimoine, de proposer dans le parc ancien des logements moins coûteux qu'en construction neuve et d'offrir à des familles très modestes un habitat adapté et bien situé. D'une manière générale, le ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer souhaite favoriser l'utilisation du parc existant, ce qui peut notamment constituer une solution au problème des mal-logés. C'est pourquoi des dérogations aux conditions de travaux exigées dans les opérations de PLA acquisition-amélioration peuvent d'ores et déjà être accordées, la suppression de ces conditions étant actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Brana Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7912

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 108